

**Le langage non sexiste : un autre pas vers
l'égalité entre les femmes et les hommes**

Mémoire du Conseil des Montréalaises

Déposé au conseil municipal
le 19 août 2019

Ce mémoire a été réalisé à l'aide du document de synthèse sur la rédaction inclusive rédigé par Hélène Dumais.

Comité de travail du Conseil des Montréalaises (CM) : Mélissa Côté-Douyon, Lyndsay Daudier, Josiane Maheu, Marie-Ève Maillé (membres du CM) et Aurélie Lebrun (agente de recherche au CM).

Rédaction : Sarah Beaudoin et Kenza Bennis

Coordination : Kenza Bennis

Révision linguistique : Edith Sans Cartier

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil des Montréalaises en juin 2019.

Août 2019

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN :978-2-7647-1725-7-PDF français

Conseil des Montréalaises

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Créé en 2004, le Conseil des Montréalaises est composé de 15 membres bénévoles provenant de différents milieux, qui reflètent la diversité culturelle et sociale montréalaise. Il agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité et à la condition féminine. De plus, il utilise l'analyse féministe intersectionnelle des enjeux pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Il a pour mandat de :

- conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de la Ville de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique-cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- Solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- Effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises constitue un précieux outil démocratique. Il est à l'affût des idées et des courants de pensée, et reste attentif aux tendances et à l'expression des citoyen.nes et des organismes communautaires féministes actifs

sur le territoire. Ses principaux axes d'intervention sont : gouverner la ville, travailler à la Ville et vivre en ville. Les travaux du CM portent ainsi sur la présence et la participation des femmes en politique municipale, les conditions de travail des femmes fonctionnaires ainsi que les conditions de vie des Montréalaises (transport, logement, lutte à la pauvreté, sécurité, itinérance, offre de sports et de loisirs, etc.).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 LA LANGUE : UN ENJEU POLITIQUE.....	4
1.1 Bref historique	4
1.2 De la féminisation des professions à celle des textes.....	5
2 PRINCIPALES PRATIQUES ACTUELLES EN RÉDACTION NON SEXISTE	7
2.1 La féminisation lexicale	7
2.2 La féminisation syntaxique.....	7
2.2.1 L'emploi du féminin et du masculin	7
2.2.2 L'emploi de termes épïcènes.....	8
2.2.3 L'emploi de tournures génériques	8
2.2.4 Les reformulations	9
2.2.5 L'emploi de graphies tronquées	10
2.2.6 L'usage de l'accord de proximité	11
2.2.7 Les procédés prenant en compte les personnes non binaires et trans.....	11
3 MYTHES DU LANGAGE NON SEXISTE	14
3.1 La lourdeur des textes.....	14
3.2 Le non-respect de la grammaire française.....	14
3.3 L'absence d'accessibilité universelle	15
3.4 La difficile application du langage non sexiste aux documents juridiques.....	15
RECOMMANDATIONS	18
CONCLUSION	20
PROCÉDÉS DE FÉMINISATION ADOPTÉS PAR LE CM	21
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	22
BIBLIOGRAPHIE	24

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil des Montréalaises (CM) applique dans ses communications les principes de la rédaction épïcène, aussi appelée « rédaction non sexiste », afin de rendre visibles les femmes et de tendre ainsi vers une plus grande égalité entre les genres. Selon l'Office québécois de la langue française (OQLF), un texte épïcène est un texte qui met en évidence de façon équitable la présence des femmes et des hommes¹.

C'est dans cet esprit que, en 2012 puis en 2017², le CM a recommandé à la Ville de Montréal d'utiliser la rédaction épïcène et de féminiser les documents municipaux. En juin 2018, le CM a également présenté sa position sur ce sujet lors de la consultation de la Commission de la présidence du conseil sur la rédaction épïcène. Les membres du CM tiennent d'ailleurs à féliciter la Commission pour sa position de cheffe de file en la matière : non seulement elle a révisé le *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement* en utilisant les procédés de rédaction épïcène en 2017, mais elle a aussi recommandé à la Ville d'appliquer la rédaction épïcène dans son rapport d'étude déposé le 22 octobre 2018 au conseil municipal³. Les membres du CM saluent également les efforts déployés par le Bureau de la présidence pour féminiser ses communications. Ce mémoire s'inscrit dans cette démarche : sensibiliser la Ville de Montréal à l'importance de mettre en pratique un langage non sexiste, c'est-à-dire un langage écrit, oral et visuel qui représente les femmes. La volonté d'utiliser un langage non sexiste découle de la prise de conscience d'un biais androcentrique dans la langue française. La langue n'est effectivement pas neutre : elle reflète une conception du monde, de la place des femmes et des hommes dans la société ainsi que des rapports inégaux de pouvoir qui y ont cours. Ainsi, les enfants apprennent à un très jeune âge qu'en français c'est « le masculin qui l'emporte ». Présentée comme

¹ Office québécois de la langue française, *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène*, 2006, p. 17.

² Conseil des Montréalaises, *À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises*, 2012; et *Mémoire sur la politique de développement social de la Ville de Montréal*, 2017.

³ Ville de Montréal, Commission de la présidence du conseil, *Mandat d'initiative : rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal : rapport d'étude et recommandations*, 2018.

neutre et immuable, cette règle est pourtant le résultat d'une volonté, aux 17^e et 18^e siècles, de réduire la visibilité sociale des femmes pour rendre compte de leur infériorité. Comme l'explique la professeure de littérature française Éliane Viennot, « les problèmes que nous rencontrons avec le "sexisme de la langue française" ne relèvent pas de la langue elle-même, mais des interventions effectuées sur elle depuis le 17^e siècle par des intellectuels et des institutions qui s'opposaient à l'égalité des sexes⁴ (...) ».

Comme système de représentation, la langue induit des images mentales et des comportements associés à ces images. Des études démontrent ainsi que les femmes sont moins enclines à répondre à une annonce de recrutement lorsque celle-ci ne contient que des pronoms masculins⁵. À l'inverse, les adolescentes croient davantage en leurs chances d'accéder à un métier traditionnellement masculin si les termes utilisés pour le décrire sont des deux genres⁶.

Le langage non sexiste n'est donc pas une simple question linguistique : il s'agit d'un enjeu politique. Représenter de façon équitable les femmes et les hommes dans les écrits et les discours est un acte politique. C'est l'un des moyens de parvenir à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de lutter contre les discriminations.

Dans ce mémoire, le CM formule des recommandations afin que la Ville de Montréal s'adresse à toutes et à tous dans un langage inclusif et égalitaire. Ce faisant, la Ville mettrait en œuvre l'engagement pris dans son *Plan d'action 2015-2018 : pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* :

« Communiquer en faveur de l'égalité peut se traduire, notamment, par l'adoption de la rédaction épiciène dans les communications de la Ville. Pour y parvenir, différents procédés rédactionnels peuvent être utilisés. Ainsi, les femmes et les hommes sont représentés de manière plus équitable dans les communications écrites ou orales par l'utilisation d'un langage plus inclusif qui reflète la composition de la population montréalaise. À cet effet, le Service des

⁴ Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*, 2014, p. 9.

⁵ Voir notamment Armand Chatard, Serge Guimond et Delphine Martinot, « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin? », *L'Année psychologique*, vol. 105, n° 2, 2005, p. 253.

⁶ *Ibid.*, p. 262.

communications développera un programme de séances de sensibilisation à la rédaction épiciène, en plus d'outils servant à accompagner son personnel⁷. »

⁷ Ville de Montréal, *Plan d'action 2015-2018 : pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, 2015, p. 11.

1 LA LANGUE : UN ENJEU POLITIQUE

1.1 Bref historique

Dans les ouvrages en ancien français, on peut voir que de nombreuses pratiques de féminisation des appellations de personnes étaient autrefois vivantes. Au Moyen Âge, on disposait ainsi d'appellations au féminin pour parler de plusieurs métiers, car les femmes occupaient massivement la sphère publique et nombre de termes servaient à les désigner. On utilisait ainsi *philosophe*, *autrice*, *capitaine*, *vainqueur*, *poète*, *médecin*, etc.⁸.

Progressivement, aux 17^e et 18^e siècles, les femmes ont été vues de plus en plus comme étant fondamentalement différentes des hommes (comprendre « inférieures ») et ont été écartées de la sphère publique pour se retrouver cantonnées majoritairement dans la sphère privée. Elles ne pouvaient donc pas prendre part aux débats sociopolitiques et linguistiques de l'époque. Cette différenciation sociale se répercutera sur la langue : tout ce qui est féminin sera peu à peu déprécié, dénigré ou ridiculisé. L'effacement des formes féminines pour désigner les professions nobles et la préséance du masculin vont s'imposer tranquillement. Le combat dépasse la question linguistique, en ce sens que certains termes féminins seront dorénavant refusés parce qu'on lutte contre l'exercice par les femmes d'une profession donnée. Le contrôle de la langue renforcera donc le contrôle de la place des femmes dans la société. Pour sa part, l'Académie française, fondée en 1635, viendra durcir les positions. Aucune femme n'y siègera avant Marguerite Yourcenar, en 1980.

Au fil des siècles, de nombreux grammairiens ont tenu des propos visant à asseoir la supériorité du masculin. En voici quelques exemples célèbres :

- Thomas Wilson, 1553 : « Conservons l'ordre naturel et plaçons l'homme avant la femme au nom des bonnes manières. »
- John Brinsley, 1612 : « Le substantif du genre masculin est plus noble que le substantif du genre féminin. »

⁸ Éliane Viennot, *op. cit.*, p. 52.

- Claude Favre de Vaugelas, 1647 : « Pour une raison qui semble être commune à toutes les langues que le genre masculin étant le plus noble doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble. »
- Dominique Bouhours, 1676 : « Quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble [le masculin] l'emporte. »
- Antoine Furetière, 1690 : « [Le] plus fort l'emporte, pour dire, que les plus puissants ont toujours l'avantage. »
- Nicolas Beauzée, 1767 : « [Le] genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

Au 19^e siècle, la masculinisation de la langue se poursuit. Par exemple, Louis-Nicolas Bescherelle s'insurge en 1843 contre les formes féminines des noms de métiers.

Ce n'est que beaucoup plus tard, au 20^e siècle, que naît le mouvement pour la rédaction épïcène, lequel tire son origine principalement des courants féministes des années 1970 et 1980. Le fait que des postes autrefois réservés aux hommes s'ouvrent de plus en plus aux femmes crée alors un besoin : celles-ci réclament un titre au féminin, et le courant sociétal amène aussi à accorder une meilleure représentation aux femmes dans les textes en milieu de travail. Le débat est relancé d'une nouvelle manière : il n'est désormais plus question de prouver la supériorité d'un sexe par rapport à l'autre, mais bien de trouver des manières de représenter équitablement et les femmes et les hommes.

1.2 De la féminisation des professions à celle des textes

Les changements de société dus à la révolution féministe se reflètent sur la langue. Au Québec, l'OQLF (appelé « l'Office de la langue française » jusqu'en 2002) fait paraître en 1979 un premier avis linguistique officiel qui recommande, pour l'administration, l'emploi de variantes féminines. Il raffermi sa position en 1981 en publiant un autre avis dans lequel il établit les principes de base de la féminisation des textes : le recours aux termes génériques et aux tournures neutres, et l'utilisation d'appellations écrites en toutes lettres. Dans les années suivantes, il publiera d'autres outils pour faciliter cette pratique d'écriture : *Au féminin : guide de*

féminisation des titres de fonction et des textes (1991) et *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène* (2006).

Au début confinée aux cercles féministes, la rédaction non sexiste gagne du terrain dans les milieux institutionnels. Au fil des années 1990 et 2000, des universités (Université du Québec à Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Rimouski) ainsi que des institutions gouvernementales (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Condition féminine Canada, Bureau de la traduction du Canada) adoptent des guides et des politiques en ce sens.

Dans le milieu municipal, les villes de Québec, de Lévis et de Sherbrooke se joignent à ce mouvement respectivement en 1991, en 2008 et en 2017. Dans le cadre de sa nouvelle *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) vient de mettre à jour le guide de rédaction épïcène qu'elle avait réalisé en 2006⁹.

⁹ Union des municipalités du Québec, *Guide de rédaction épïcène*, 2019.

2 PRINCIPALES PRATIQUES ACTUELLES EN RÉDACTION NON SEXISTE

Il existe différentes façons de rédiger des textes ou de s'exprimer de manière non sexiste. La féminisation des textes fait référence à deux principaux procédés : la féminisation lexicale et la féminisation syntaxique.

2.1 La féminisation lexicale

La féminisation lexicale consiste à créer des formes féminines des titres de fonctions ou des appellations de personnes fréquemment utilisés. Plusieurs types de terminaisons existent à cet effet.

Exemples :

- *Un aîné, une aînée;*
- *Un conseiller, une conseillère;*
- *Un superviseur, une superviseuse;*
- *Un procureur, une procureure;*
- *Un administrateur, une administratrice.*

Des listes de formes féminines sont offertes dans *Titres et fonctions au féminin* (1986) et le guide *Au féminin* (1991), tous deux de l'OQLF.

2.2 La féminisation syntaxique

La féminisation syntaxique consiste à féminiser un texte en ayant recours à une multitude de procédés en constante évolution.

2.2.1 L'emploi du féminin et du masculin

Ce procédé, aussi appelé « doublet » ou « doublon », consiste à employer à la fois la forme féminine et la forme masculine des noms et des pronoms.

Exemples :

- *Les citoyennes et les citoyens, les mairesses et les maires, les clientes et les clients;*
- *Celles et ceux, chacune et chacun, ils et elles.*

Ce procédé de féminisation syntaxique a de nombreux avantages : il permet de représenter de façon équitable les femmes et les hommes, de rendre visibles les femmes, d'être transposable à l'oral et de produire un texte clair. Toutefois, il ne permet pas de représenter les personnes non binaires et peut, s'il est utilisé trop fréquemment, donner une impression de répétition et alourdir le texte.

2.2.2 L'emploi de termes épïcènes

Les termes « épïcènes » sont ceux qui ont la même forme au féminin et au masculin. Avec un nom épïcène, seul le déterminant varie pour indiquer le genre. Puisque ces termes ont tout de même un genre, on ne peut pas dire qu'ils sont neutres.

Exemples de noms épïcènes :

- *La ou le fonctionnaire; le ou la bénévoles; un ou une cadre; la ou le gestionnaire; une ou un guide; le ou la membre; la ou le responsable.*

Exemples d'adjectifs épïcènes :

- *Apte; habile; honnête; intègre; utile.*

Exemples de pronoms épïcènes :

- *On; quiconque; qui; tu; vous.*

Le grand avantage de l'emploi de termes épïcènes est l'allègement du texte, car les doublets sont évités.

2.2.3 L'emploi de tournures génériques

Les tournures génériques ou les noms collectifs désignent des groupes de personnes.

Exemples :

- *La présidence; la direction; le personnel; l'électorat; la population; les effectifs; l'équipe.*

Ce procédé est utile, car l'absence de connotation genrée facilite la représentation des personnes non binaires. Il est aussi facilement utilisable à l'oral. Il peut toutefois mener à la production de textes plus impersonnels ainsi qu'à l'invisibilisation des femmes s'il est utilisé de façon répétitive et fréquente.

2.2.4 Les reformulations

Il s'agit d'employer différentes tournures pour remplacer l'utilisation des formes féminine et masculine du même terme, en reformulant une phrase ou une partie de cette dernière.

Parmi les solutions envisageables, on trouve :

La reformulation de la phrase

- *La police a engagé une chasse à l'homme contre les manifestants* devient *La police s'est lancée à la poursuite des personnes qui manifestaient.*
- *Les répondantes et les répondants ont dit que...* devient *Les résultats du sondage indiquent que...*
- *Les architectes formés depuis dix ans...* devient *Depuis dix ans, la formation des architectes...*

L'emploi d'un pronom relatif épïcène

- *L'étudiante ou l'étudiant pour lequel la demande a été faite* devient *L'étudiante ou l'étudiant pour qui la demande a été faite.*

L'emploi d'une tournure impersonnelle

- *Il ou elle peut s'inscrire* devient *Il est possible de s'inscrire.*

L'emploi du nom collectif

- *C'est aux informaticiennes et aux informaticiens que revient l'entretien du système* devient *C'est au Service de l'informatique que revient l'entretien du système.*

La suppression des titres de civilité dans les formules d'appel et de salutation

- *Bonjour, Madame* devient *Bonjour, Prénom Nom.*
- *Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées* devient *Je vous prie d'agréer, Prénom Nom, mes salutations distinguées.*

2.2.5 L'emploi de graphies tronquées

Il s'agit d'ajouter aux termes masculins les finales féminines, en leur adjoignant un signe typographique comme le trait d'union, les parenthèses, les majuscules, le point, le point médian ou la barre oblique.

Exemples :

Trait d'union	Élu-e
Parenthèses	Élu(e)
Majuscule	ÉluE
Point	Élu.e
Point médian	Élu·e
Barre oblique	Élu/e

Plusieurs organisations et institutions utilisent une de ces méthodes, qui permettent de mettre en évidence les femmes sans avoir à répéter le terme dans sa forme féminine et dans sa forme masculine.

L'OQLF ne recommande pas l'utilisation des graphies tronquées, à moins que l'espace soit restreint. Dans ce cas, il privilégie l'emploi de parenthèses ou de crochets.

Le choix du CM :

Par souci de clarté et de simplicité, le CM utilise le point pour les terminaisons en « e » (exemples : *élu.es, étudiant.es, représentant.es*). Lorsque les termes comportent d'autres sortes de terminaisons, le CM privilégie l'emploi du féminin et du masculin au long (*les ambassadrices et les ambassadeurs*) ou les formules génériques (*la coordination* à la place de *les coordonnatrices et coordonnateurs*). Le CM recommande également de s'en tenir à un seul type de graphie tronquée afin de maintenir une certaine cohérence dans la rédaction.

Les groupes et organisations féministes s'étant généralement prononcés contre l'utilisation des parenthèses, qui mettent symboliquement les femmes entre parenthèses, le CM appuie cette interprétation et recommande de ne pas les utiliser. Les graphies tronquées n'étant pas perçues à l'oral, le CM recommande d'utiliser les formulations féminines et masculines dans les allocutions et les discours (exemple : *les citoyennes et les citoyens*).

2.2.6 L'usage de l'accord de proximité

Selon la règle grammaticale traditionnelle en vigueur dans la langue française, l'accord grammatical des mots (adjectifs, participes passés, etc.) qui accompagnent les noms coordonnés de genres différents est au masculin pluriel.

Exemple : *les étudiants et les étudiantes inscrits.*

Certains organismes font aujourd'hui le choix d'appliquer l'accord de proximité. Ce dernier, qui prévalait jusqu'au 17^e siècle, consiste à accorder l'adjectif se basant sur le nom ou le sujet le plus proche.

Exemple : *les étudiants et les étudiantes inscrites.*

Le choix du CM :

Afin de rendre visibles les femmes tout en respectant l'accord grammatical traditionnel, le CM choisit de mettre le nom féminin avant le nom masculin et d'appliquer l'accord grammatical au masculin.

Exemple : *les étudiantes et les étudiants inscrits.*

2.2.7 Les procédés prenant en compte les personnes non binaires et trans

Depuis quelques années, les réalités des personnes non binaires, agenres, fluides dans le genre ou trans sont de plus en plus reconnues, et des procédés de féminisation syntaxique permettent de mieux les représenter dans les communications.

La neutralisation des termes

Elle consiste à utiliser les termes génériques et épiciènes.

La création de nouveaux termes

Une autre manière de s'adresser aux personnes sans insister sur leur identité de genre est de créer de nouveaux termes grâce aux procédés de rédaction bigenrée et non genrée ou agenrée.

La rédaction bigenrée propose la réunion de deux termes pour n'en former qu'un seul.

Exemples :

- *Il/elle* devient *iel* ou *yel*;
- *Frère/sœur* devient *frœur* ou *freure*;
- *Tante/oncle* devient *tancle*;
- *Ma/mon* devient *maon*;
- *Nombreux/nombreuses* devient *nombreuxes*.

La rédaction non genrée ou agenrée est axée sur la disparition des genres grammaticaux masculin et féminin lorsqu'il est question de personnes. Elle suppose la création d'un nouveau terme pour remplacer le féminin et le masculin.

Exemples :

- *Il ou elle* devient *ul* ou *ol*;
- *Mon ou ma* devient *mo*.

Les procédés alternatifs

Ils peuvent comprendre l'utilisation d'exposants, de couleurs, d'espaces sous forme de carrés vides ainsi que de divers signes typographiques.

Exemples : *[ho]lfe]mme*, *(homme comme femme)*, *h^fo^emme*, *les innocent□*¹⁰.

L'ajout de notes explicatives

Pour s'assurer que la féminisation demeure simple et respectueuse de toutes les réalités de genre, il est possible d'ajouter des notes explicatives au texte, dont voici deux exemples :

- *Nous reconnaissons que certaines personnes ne s'identifient ni au genre masculin ni au genre féminin. Nous avons opté pour une formulation neutre non genrée (ou épiciène) dans un esprit non discriminatoire;*
- *Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont la valeur à la fois d'un masculin et d'un féminin.*

¹⁰ Daniel Elmiger, « Les genres réécrits n°2. Écriture inclusive : extension du domaine des signes qui font ou défont la différence », *GLAD!*, n°3, 2017.

Le choix du CM :

Les membres du CM sont sensibles à l'importance de prendre en compte les personnes non binaires et trans dans leurs communications et restent à l'affût des procédés d'écriture émergents. Considérant que ces procédés sont nouveaux, multiples et en constante évolution, et par souci de clarté, le CM préfère pour l'instant insérer la phrase suivante au début de ses textes : « L'engagement du CM à utiliser et à promouvoir un langage non sexiste est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans. »

Le CM révisera sa position dans quelques années, à la lumière de l'usage commun de ces procédés d'écriture.

3 MYTHES DU LANGAGE NON SEXISTE

Un certain nombre d'opinions préconçues circulent en matière de rédaction inclusive. En voici quelques-unes sur lesquelles il convient de jeter un regard différent.

3.1 La lourdeur des textes

Plusieurs personnes prétendent qu'un texte rédigé selon les principes de la rédaction non sexiste sera nécessairement plus lourd qu'un texte rédigé uniquement au masculin. C'est une idée fautive, car si le texte est conçu dès le départ dans l'optique de la rédaction inclusive, sa composition en sera facilitée. L'emploi de différents procédés permettra d'éviter la redondance et de varier les tournures. Au lieu de l'idée de lourdeur, il est préférable d'aborder la question sous l'angle de l'enrichissement : « La rédaction non sexiste, c'est bien plus que l'introduction de formes féminines dans le texte; c'est une approche globale d'écriture qui privilégie d'emblée une représentation équitable des femmes et des hommes. La richesse des procédés disponibles rend possible une écriture souple, qui contraste avec la rigidité résultant souvent d'une application trop stricte de règles. L'utilisation en alternance de la formulation neutre et de la féminisation syntaxique permet d'éviter la monotonie et assure des textes clairs, lisibles et avant tout... non sexistes¹¹! »

3.2 Le non-respect de la grammaire française

Le non-respect de la langue française est présenté comme une barrière par les adeptes du statu quo. Pourtant, la grande majorité des règles utilisées en rédaction non sexiste respectent la grammaire française. Certaines pratiques sont novatrices, comme l'emploi des graphies tronquées, tandis que d'autres remettent à l'ordre du

¹¹ Association québécoise des organismes de coopération internationale, *Guide de rédaction non sexiste de l'AQOCI*, 2013, p. 2.

jour des procédés autrefois en vigueur, comme l'accord de proximité. Telle qu'utilisée par le CM, cette dernière règle respecte les règles de la grammaire française.

3.3 L'absence d'accessibilité universelle

« L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents¹². »

Au nombre des recommandations favorisant l'accessibilité universelle et concernant les documents imprimés, on trouve les conseils de rédaction suivants : rédiger dans un style simple, employer un langage positif et utiliser des verbes à la voix active plutôt que passive. Ces conseils rejoignent les principes de la rédaction inclusive présentés dans les guides qui ont servi de références au présent mémoire.

Pour ce qui est de l'utilisation du point avant les terminaisons féminines dans les graphies tronquées (exemple : *des élu.es*), le CM a consulté l'organisme Action des femmes handicapées de Montréal (AFHM); cette forme de graphie ne semble pas poser de problème lors de l'utilisation de logiciels de lecture qui traduisent les textes pour les personnes ayant des capacités visuelles limitées. En revanche, l'intégration du point n'est pas compatible avec le texte simplifié : il pourrait être un obstacle à la compréhension pour les personnes qui ont des difficultés à lire, selon Simplicom, un organisme québécois à but non lucratif qui a pour mission de simplifier les communications afin de permettre l'accès à l'information aux personnes ayant des difficultés ou des limitations cognitives.

3.4 La difficile application du langage non sexiste aux documents juridiques

La rédaction de textes de loi demande rigueur et vigilance. En effet, une seule virgule mal placée peut entraîner des changements d'importance dans le sens d'une

¹² AlterGo et autres, *Accessibilité universelle des outils de communication*, 2016, p. 9.

loi. Cela soulève bien des questionnements quant à la possibilité d'utiliser un langage non sexiste dans la rédaction de textes de nature juridique.

Il faut garder à l'esprit que les textes de loi, comme la rédaction non sexiste, reflètent l'évolution de la société. Les conventions collectives figurent d'ailleurs parmi les premiers documents pour lesquels l'utilisation d'un langage plus inclusif a été recommandée, notamment dans les dénominations des emplois et les descriptions de tâches. Rédiger uniquement au masculin dans ces cas n'aide guère à ouvrir la porte au changement pour que femmes et hommes se sentent visés par le contenu des textes.

Suzanne Zaccour et Michaël Lessard ont rédigé la *Grammaire non sexiste de la langue française* et dirigé le *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, deux ouvrages qui démystifient, approfondissent et vulgarisent les enjeux de la féminisation des textes tout en donnant des outils pour développer une langue plus équitable. Suzanne Zaccour est doctorante en droit à l'Université d'Oxford et titulaire de deux maîtrises en droit (Université de Cambridge et Université de Toronto) ainsi que d'un double baccalauréat en droit de l'Université McGill. Pour sa part, Michaël Lessard est avocat et titulaire d'une maîtrise en théorie du droit de l'Université de New York ainsi que d'un double baccalauréat en droit de l'Université McGill.

Pour les deux expert.es, la langue du droit doit évoluer et devenir moins sexiste. Leurs travaux démontrent que la rédaction de textes juridiques féminisés ne pose pas de problèmes particuliers. Ainsi, les doublets, la rédaction épïcène et même les graphies tronquées et le féminin générique conviennent tout à fait aux lois et aux règlements. La féminisation crée rarement des ambiguïtés. Pour garantir la clarté, il est toujours possible d'intégrer à une loi ou à un règlement une simple disposition d'interprétation; on peut penser, par exemple, à une notice indiquant que le féminin inclut le masculin.

À la Ville de Montréal, un premier texte juridique a été mis à jour selon les principes de la rédaction non sexiste. En 2017, la Commission de la présidence du conseil a reçu le mandat de l'administration de procéder à la révision du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement*, puisque la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* stipule que le conseil municipal doit adopter un code d'éthique révisé, avec ou sans modifications, avant le 1^{er} mars suivant chaque élection générale. La Commission a donc procédé à cet exercice de révision en ayant recours aux procédés de rédaction épïcène, en

collaboration avec le Service des affaires juridiques et le Service du greffe. Ainsi, un premier règlement entièrement épïcène a été déposé au conseil municipal en janvier 2018 et adopté en février de la même année. Ce travail a permis aux commissaires de constater que produire des contenus épïcènes lisibles et intelligibles est tout à fait faisable. Ces premiers travaux de la Commission de la présidence du conseil ont donc pavé la voie aux autres travaux sur la rédaction épïcène des contenus émanant de la Ville de Montréal¹³.

¹³ Ville de Montréal, Commission de la présidence du conseil, *Mandat d'initiative*, *op. cit.*

RECOMMANDATIONS

Considérant que la Ville de Montréal soutient l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'elle promeut la participation des citoyennes et des citoyens et qu'elle vise à ce que Montréal soit une ville démocratique, solidaire et inclusive; et tel que recommandé par la Commission de la présidence du conseil¹⁴, le Conseil des Montréalaises recommande :

R1. Que la Ville de Montréal applique les pratiques de langage non sexiste à tous ses contenus, autant écrits et oraux que visuels.

Considérant que la Ville de Montréal veut que la diversité de la population soit reflétée parmi ses employé.es et qu'elle vise, à titre de plus grand employeur de l'agglomération, à offrir un milieu exempt de discriminations, le Conseil des Montréalaises recommande :

R2. Que la Ville de Montréal applique les principes de la rédaction non sexiste dans la rédaction de tous les titres et de toutes les descriptions des emplois.

Considérant que les communications de la Ville de Montréal doivent représenter toutes les Montréalaises et tous les Montréalais et s'adresser à chacune et chacun, le Conseil des Montréalaises recommande :

R3. Que la Ville de Montréal crée un guide du langage non sexiste incluant un outil d'application pratique des lignes directrices du langage non sexiste pour toutes et tous les employé.es et les élu.es, et qu'elle en fasse la promotion.

R4. Que la Ville de Montréal forme au langage non sexiste le personnel du Service des communications de la ville centre ainsi que des arrondissements.

R5. Que la Ville de Montréal crée une banque de personnes-ressources formées au langage non sexiste et qu'elle diffuse cette liste auprès de l'ensemble des employé.es.

R6. Que la Ville de Montréal mette en œuvre son engagement en matière de communication et de formation en faveur de l'égalité, tel qu'indiqué dans son

¹⁴ *Ibid.*

Plan d'action 2015-2018 : pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal¹⁵ :

« Communiquer en faveur de l'égalité peut se traduire, notamment, par l'adoption de la rédaction épiciène dans les communications de la Ville. Pour y parvenir, différents procédés rédactionnels peuvent être utilisés. Ainsi, les femmes et les hommes sont représentés de manière plus équitable dans les communications écrites ou orales par l'utilisation d'un langage plus inclusif qui reflète la composition de la population montréalaise. À cet effet, le Service des communications développera un programme de séances de sensibilisation à la rédaction épiciène, en plus d'outils servant à accompagner son personnel. »

R7. Que la Ville de Montréal inclue dans ses actions et engagements relatifs à l'égalité pour 2019-2021 des mesures visant à appliquer le langage non sexiste, avec des engagements chiffrés et un calendrier d'implantation.

Considérant que les élu.es doivent s'adresser autant aux citoyennes qu'aux citoyens, et tel que recommandé par la Commission de la présidence du conseil¹⁶, le Conseil des Montréalaises recommande :

R8. Que les élu.es soient systématiquement formé.es au langage non sexiste.

¹⁵ Ville de Montréal, *Plan d'action 2015-2018*, op. cit., p. 11.

¹⁶ Ville de Montréal, Commission de la présidence du conseil, *Mandat d'initiative*, op. cit.

CONCLUSION

Comme les sociétés, les langues évoluent. La façon d'écrire et de s'exprimer n'est ni neutre ni figée : elle reflète des valeurs et s'adapte aux changements sociaux.

Comme nous l'avons constaté dans les pages précédentes, la question du langage n'est pas qu'une simple question linguistique. C'est un enjeu politique, au centre des représentations des citoyennes et des citoyens, de l'inclusion et de l'égalité.

Soucieuses de reconnaître la place des femmes dans la société et de s'adresser à elles dans leurs communications, plusieurs institutions – organismes gouvernementaux et universités – mettent en pratique les principes de rédaction non sexiste. Quelques villes ainsi que l'Union des municipalités du Québec ont aussi adopté des politiques dans ce sens.

Dotée d'une politique d'égalité ainsi que d'un conseil consultatif sur la condition féminine et l'égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes (le CM), la Ville de Montréal est une cheffe de file en matière d'égalité. Elle est d'ailleurs citée comme un modèle à travers le Canada pour ces avancées.

Les membres du CM espèrent donc que l'administration municipale poursuivra son engagement en adoptant réellement un langage non sexiste. Ses communications reflèteront ainsi ses valeurs d'égalité et de lutte aux discriminations, et s'adresseront à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais.

PROCÉDÉS DE FÉMINISATION ADOPTÉS PAR LE CM

Procédé	Exemples
Féminisation lexicale	- <i>Un aîné, une aînée; un conseiller, une conseillère; un administrateur, une administratrice.</i>
Emploi du féminin et du masculin	- <i>Les citoyennes et les citoyens, les mairesses et les maires;</i> - <i>Celles et ceux, chacune et chacun, ils et elles.</i>
Emploi de termes épiciènes	- <i>La ou le fonctionnaire; le ou la bénévole; un ou une cadre; la ou le gestionnaire; une ou un guide; le ou la membre; la ou le responsable.</i> - <i>Apte; habile; honnête; intègre; utile.</i> - <i>On; quiconque; qui; tu; vous.</i>
Emploi de tournures génériques	- <i>La présidence, la direction, le personnel, l'électorat, la population, les effectifs, l'équipe.</i>
Reformulations	- <i>Les répondantes et les répondants ont dit que... devient Les résultats du sondage indiquent que...</i> - <i>L'étudiante ou l'étudiant pour lequel la demande a été faite devient L'étudiante ou l'étudiant pour qui la demande a été faite;</i> - <i>Il ou elle peut s'inscrire devient Il est possible de s'inscrire.</i>
Emploi de graphies tronquées	- <i>Les élu.es.</i> Le CM ne recommande pas l'utilisation des parenthèses.
Usage de l'accord de proximité	Le CM favorise l'emploi du nom féminin avant le masculin : <i>Les étudiantes et les étudiants inscrits.</i>
Procédés prenant en compte les personnes non binaires et trans	Pour l'instant, le CM préfère insérer la phrase suivante au début de ses textes : « L'engagement du CM à utiliser et à promouvoir un langage non sexiste est une étape vers l'adoption d'un langage qui représente et inclut les personnes non binaires et trans. »

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

AlterGo et autres (2016). *Accessibilité universelle des outils de communication*, sur le site *Altergo*. [altergo.ca/sites/default/files/documents/guide_outils_comm_vf_.pdf]

Association québécoise des organismes de coopération internationale (2013). *Guide de rédaction non sexiste de l'AQOCI*, sur le site *CDEACF*. [www.cdeacf.ca/actualite/2013/06/26/guide-redaction-non-sexiste]

Chatard, Armand, Serge **Guimond** et Delphine **Martinot** (2005). « Impact de la féminisation lexicale des professions sur l'auto-efficacité des élèves : une remise en cause de l'universalisme masculin? ». *L'Année psychologique* [revue], vol. 105, n° 2, sur le site *Persée*. [https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_2005_num_105_2_29694]

Conseil des Montréalaises (2012). *À l'heure des enjeux municipaux pour les Montréalaises*, sur le site *Ville de Montréal*. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_montrealaises_fr/media/documents/enjeux_municipaux_montrealaises.pdf]

Conseil des Montréalaises (2017). *Mémoire sur la politique de développement social de la Ville de Montréal*, sur le site *Ville de Montréal*. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS_MONTREALAISES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/POLITIQUE%20DE%20DEVELOPPEMENT%20SOCIAL-M%20MOIRE%20CM.PDF]

Elmiger, Daniel (2017). « Les genres réécrits n° 2. Écriture inclusive : extension du domaine des signes qui font ou défont la différence ». *GLAD! Revue sur le langage, le genre, les sexualités* [revue en ligne], n° 3, sur le site *GLAD!*. [www.revue-glad.org/880]

Office québécois de la langue française (2006). *Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épiciène*. Québec : Les Publications du Québec, 209 p.

Union des municipalités du Québec (2019). *Guide de rédaction épiciène*, sur le site *UMQ*. [umq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/06/guide-redac-epicene-umq-juin2019.pdf]

Viennot, Éliane (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 118 p.

Ville de Montréal (2015). *Plan d'action 2015-2018 : pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, sur le site *Ville de Montréal*. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/Plan_action_egalite_2015_2018.pdf]

Ville de Montréal, Commission de la présidence du conseil (2018). *Mandat d'initiative : rédaction épiciène des contenus émanant de la Ville de Montréal : rapport d'étude et recommandations*, sur le site *Ville de Montréal*. [ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_REDACTIONEPICENE_20181022.PDF]

BIBLIOGRAPHIE

- Belgique, ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service de la langue française** (2014). *Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, 3^e édition, sur le site *Direction de la langue française*.
[http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&q=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/interieur_FWB_brochure_Fem_light.pdf]
- Canada, Bureau de la traduction** (2018). « Lexique sur la diversité sexuelle et de genre : écrire de façon inclusive dans la correspondance en français », dans *Termium Plus*, sur le site *Portail linguistique du Canada*.
[<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/publications/diversite-diversity-fra.html>]
- Canton de Vaud, Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes** (2008). *L'égalité s'écrit : guide de rédaction épïcène*, sur le site *État de Vaud*.
[https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/democratie/egalite_femmes_hommes/Publications/L_%C3%A9galit%C3%A9_s_%C3%A9crit_aout_2008.pdf]
- Condition féminine Canada** (2011). « Pour une juste représentation des genres en français : la rédaction épïcène à Condition féminine Canada », sur le site *Conseil du Réseau des champions des langues officielles*. [<http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1398868866554/1398868895077>]
- Condition féminine Canada** (2014). « Guide de rédaction épïcène de Condition féminine Canada », sur le site *Conseil du Réseau des champions des langues officielles*. [<http://osez-dare.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1397753559080/1397755030181>]
- Doctorant.e.s de l'UQAM** (2017). *Petit guide des enjeux LGBTQIA+ à l'université à l'attention des professeur.e.s et chargé.e.s de cours à l'UQAM*, sur le site *Syndicat des étudiants et étudiantes employé.e.s de l'UQAM*. [<http://setue.net/wp-content/uploads/2018/04/Guide-enjeux-LGBTQIA-UQAM-2017.pdf>]

Dumais, Hélène (1988). *Pour un genre à part entière*. Québec : ministère de l'Éducation, Coordination à la condition féminine, 36 p.

Féminétudes (2014). *Le langage n'est pas neutre : petit guide de rédaction féministe*, sur le site *Institut de recherches et d'études féministes*.
[https://iref.uqam.ca/upload/files/Guide_texte_suivi_diffusion_avec_liens_21.pdf]

Haddad, Raphaël (dir.) (2016). *Manuel d'écriture inclusive : faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire*. Paris : Mots-Clés.

Khaznadar, Edwige (2015). *Le sexisme ordinaire du langage : qu'est l'homme en général?*. Paris : L'Harmattan, 224 p.

Labrosse, Céline (1996). *Pour une grammaire non sexiste*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage, 106 p.

Labrosse, Céline (2002). *Pour une langue française non sexiste*. Montréal : Les Éditions des Intouchables, 173 p.

Larivière, Louise Laurence (2005). *Guide de féminisation des noms communs de personnes*. Montréal : Fides, 217 p.

Lessard, Michaël, et Suzanne **Zaccour** (2017). *Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus!*. Saint-Joseph-du-Lac et Paris : M Éditeur et Éditions Syllepse, 189 p.

Office québécois de la langue française (1991). *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes*. Québec : Les Publications du Québec, 34 p.

Office québécois de la langue française (2015). « Avis de recommandation : féminisation des appellations de personnes et rédaction épïcène », dans *Gazette officielle du Québec*, partie 1, n^o 19, 9 mai, p. 509-510; et n^o 21, 23 mai, p. 563, sur

le site *Publications du Québec*.

[<http://www3.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/gazetteofficielle.fr.html>]

Office québécois de la langue française (2018). « Questions fréquentes sur la féminisation », dans *Banque de dépannage linguistique*, sur le site *Office québécois de la langue française*. [bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?t1=1&id=4015]

Ontario, Direction générale de la condition féminine, en collaboration avec le Service de traduction du gouvernement (1989). *La féminisation des titres et du discours au gouvernement de l'Ontario*.

Ontario, Direction générale de la condition féminine (2003). *À juste titre : guide de rédaction non sexiste*, sur le site *Legislative Assembly of Ontario*. [<http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/5000/10274518.pdf>]

Ontario, Service de traduction du gouvernement (2017). *Recommandations pour une rédaction inclusive*, dans *OnTerm*, sur le site *Ministère des services gouvernementaux et des services aux consommateurs de l'Ontario*. [www.sdc.gov.on.ca/sites/mgcs-onterm/Documents/GenderIdentity/Recommandations.pdf]

Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2013). *Rédiger des guides d'enseignement de façon non sexiste*, 3^e édition, sur le site *Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec*. [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/ress_didactiques/RedactionNonSexiste_2014.pdf]

République française, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2015). *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe : guide pratique*, sur le site *Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes*. [http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publicque_sans_stereotype_de_sex_e_vf_2016_11_02.compressed.pdf]

Université de Sherbrooke (2008). *Guide relatif à la rédaction épiciène : respect des genres masculin et féminin*, sur le site *Université de Sherbrooke*.

[https://www.usherbrooke.ca/langue/fileadmin/sites/langue/documents/guide_redacepicene.pdf]

Université du Québec à Montréal (1997). *Guide de féminisation ou La représentation des femmes dans les textes*, sur le site *Secrétariat des instances de l'UQAM*.

[<https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/06/Guide-de-f%C3%A9minisation-ou-la-repr%C3%A9sentation-des-femmes-dans-les-textes.pdf>]

Université du Québec à Rimouski (1990). *Guide pour la féminisation des textes à l'Université du Québec à Rimouski*, sur le site *Université du Québec à Rimouski*.

[https://www.uqar.ca/uqar/universite/a-propos-de-lugar/politiques_et_reglements/politiques/87c3.pdf]

Viennot, Éliane (dir.) (2015). *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 216 p.

Ville de Lévis (2008). *Guide de rédaction épiciène*. Lévis : Direction des communications.

Ville de Québec (1991). *Guide de rédaction pour la féminisation des textes : une question d'équilibre*. Québec : Service des communications.

Ville de Sherbrooke (2017). *Rédaction épiciène : politique administrative*, Sherbrooke. Sherbrooke : Service des communications, C.M. 2017-3227-00.